

ABONNEZ-VOUS

au "COLON"

Seul journal imprimé dans le Comté

Un An. \$ 1.00

Pays Etrangers. \$ 2.00

LE COLON

Organe du Comté du Lac-Saint-Jean

Tarif des Annonces

Première insertion.....15c

Deuxième "10c

Tarif spécial pour annonces à
longs termes.

La Cie de Publicité de Roberval, Propriétaire.

Rédigé en Collaboration.

Un Bon Serviteur

"Qui se ressemble se rassemble". Ce dicton, issu du gros bon sens populaire, est la synthèse d'un fait d'expérience courante.

Sous le régime de régression, ou de progrès à rebours, que nous subissons, régime où la pondération et le jugement sont une entrave au succès, il est frappant de comparer la mentalité de nos fabricants de lois et d'ordres-en-conseil à celle des créatures qu'ils ont nommées pour surveiller l'application de ces mêmes lois, et forcer l'exécution de ces mêmes ordres-en-conseil.

Aussi, il faut voir avec quel zèle outré ces fonctionnaires s'acquittent de leur tâche.

Le plus en vedette depuis quelque temps, et le plus néfaste par les décisions qu'il a rendues et qu'il rend encore, c'est bien le Juge central des appels, M. Duff.

"He is the right man in the right place". Ce monsieur avait certainement fait ses preuves, puisqu'il a été choisi, et ses parrains doivent être contents de lui et d'eux-mêmes : c'est un bon serviteur.

La loi de conscription, telle que rédigée, comporte, pour le conscrit, un droit strict à l'exemption, moyennant la preuve de certaines raisons d'intérêt national ou autres reconnues par la loi même.

Cependant, le gouvernement Borden veut avoir cent mille hommes, et, à raison de demandes d'exemption nombreuses et justifiées, la loi de conscription, judicieusement appliquée, ne les lui donne point.

Attendre une nouvelle session parlementaire pour amender la loi, c'est un peu long ; l'urgence de janvier 1917 existe toujours ! il est bien plus simple d'amender la mentalité d'un juge déjà trop bien disposé, et, vogue la galère ! les décisions-types de M. Duff sont là pour remédier à l'insuffisance de la loi ; et c'est comme cela que des jeunes gens, qui devraient être exemptés du service militaire, ne le sont pas et ne le seront pas. Périssent l'intérêt national plutôt que faille la promesse inconsidérée de M. Borden !

Mais il y a mieux, ou pire si l'on veut ; M. Duff, en bon serviteur, fait du zèle, et justifie pleinement les raisons qui l'ont fait nommer.

Pour que l'organisation fut parfaite, au sens ontarien, ou adéquate, au sens Borden, il fallait du fanatisme de race et de religion, et M. Duff, qui en est pétri, en fait la base de ses jugements.

Exemples : le rejet de l'appel de M. Pierre Leclair, principal d'un collège du Manitoba ; le refus d'accorder l'exemption de cent quarante-cinq instituteurs laïques de la Commission scolaire catholique de Montréal ; le renvoi de la demande d'exemption de centaines d'élèves finissant leurs études dans les divers collèges classiques de la province de Québec, etc., etc.

Tout cela dans le but inavoué mais patent d'atteindre le canadien-français et le catholique, en désorganisant, à sa base, le système d'enseignement canadien-français de nos écoles et de nos collèges, et en tarissant la source du recrutement de notre clergé.

Un si beau zèle ne pouvait rester l'apanage d'un seul et devait faire sortir de leur néant inoffensif, des disciples bien disposés à emboîter le pas dans celui du maître.

MM. Ducloux et McLennan, de Montréal, entr'autres, sont bien de l'école Duff, et méritent autant que lui, sinon plus, le titre de bons serviteurs.

L'un, à court d'arguments, piétine sans vergogne la loi naturelle, et l'autre, à court de temps probablement, renvoie vingt-cinq appels en quarante-cinq minutes.

L'autre jour, à Toronto, il s'agissait de choisir huit officiers pour le service du front, et ce, parmi un grand nombre d'officiers non-catholiques pour la plupart ; sept catholiques, dont un canadien-français, sont obligés de partir.

Belle proportion, quand on sait qu'à Toronto, les catholiques sont l'infime minorité, aussi bien chez les officiers que chez les soldats et les civils.

A quoi bon, direz-vous, toutes ces récriminations ? Ne devons-nous pas nous soumettre à la loi et à ses interprètes, tout révoltant que cela puisse être ?

Une loi a beau être injuste et son application sujétive, il nous faut la subir tout en profitant du peu de mal que nous apporte notre portée pour en éviter les conséquences. C'est la loi de la vie.

Mais, et c'est la question, il est bon de revenir souvent à la charge pour reconnaître les auteurs de tout ce mal et leur assurer, à toute occasion, la récompense qu'ils méritent.

Sujets mis à l'étude devant la Chambre de Commerce du Saguenay 1916 à 1917

Beurre et fromage exportés.

Cette question fut mise devant la Chambre de Commerce du Saguenay par M. Tombs, agent général du Fret du Canadien Nord, le 2 juin 1916. Il demandait l'expédition du beurre et du fromage par chemin de fer de préférence à l'expédition par bateau. Il alléguait que la durée du trajet était plus courte et que la compagnie possédait des chars réfrigérateurs.

Le 26 janvier, cette lettre était référée au Comité de Chicoutimi pour étude.

Le 31 janvier M. Brousseau, secrétaire de la section de Chicoutimi, soumit cette lettre à M. J. D. Guay, le président de la Société d'Agriculture du comté de Chicoutimi qui devait préparer un rapport à ce sujet.

Bureau de Colonisation.

Le 26 novembre 1916, la Chambre approuve le projet d'un Bureau de Colonisation et de Publicité.

Le 13 décembre 1916, ce projet est soumis au Conseil de Comté No.2 qui l'approuve.

Les 12, 18 janvier 1917 ce projet est transmis aux députés Girard, Petit et Turcotte.

Le 22 janvier, accusé de réception du député Turcotte. Il appuie de toutes ses forces ; le 30, réponse du député Petit, qui promet son entier concours ; le 31, réponse du député Girard.

Le 16 février, le député Girard informe la Chambre que le département de l'Intérieur ne peut consentir à aucune subvention de cette nature durant la guerre. Il s'agit d'une subvention de \$3000.00.

Banquet au premier-ministre, l'hon. Sir L. Guin.

Le 9 novembre 1917, projet soumis à M. Dubuc.

Le 20, réponse de M. Dubuc, qui approuve.

Le 15 décembre, M. Dubuc est prié de sonder le terrain.

Le 8 janvier dernier, M. Dubuc croit que le mois de juin est l'époque la plus favorable pour inviter le premier-ministre à visiter notre région.

Améliorations au chenal de Chicoutimi.

Dans le cours du mois de janvier 1916, la Chambre approuvait un mémoire du Capt. Foster, demandant que le chenal de Chicoutimi fut creusé à une profondeur uniforme, ainsi que d'autres améliorations de nature à rendre plus avantageuse la navigation dans le Saguenay.

Le 26, ce mémoire est transmis aux autorités.

Le 18 février, le département de la Marine et Pêcheries accuse réception de ce document et le 26 avril, il informe la Chambre que la profondeur du chenal à Chicoutimi, même sur les bas-fonds, est de 10 pds.

Le dossier comprend aussi la réponse de l'hon. M. Blondin en rapport avec ces améliorations statuant, outre ce fait, que l'amirauté anglaise a publié une carte No.1370 de la rivière Saguenay et de ses tributaires, etc., etc.

Service des bateaux de la Canada Steamship Lines Ltd, de Quebec à Chicoutimi.

Par une résolution en date du 21ème jour de novembre, 1916, la Chambre de Commerce demanda à la compagnie C. S. L., d'établir un horaire régulier entre Chicoutimi et Québec ; 2o.-d'annoncer Chicoutimi plus en grand.

Cette résolution fut transmise le 17 janvier avec un projet de publicité pour la ville de Chicoutimi.

Le 22 janvier, la Compagnie répond qu'elle soumet cette question à son département d'opération.

Le 12 de février, elle dit qu'après étude, il est impossible de fixer des heures pour le départ et l'arrivée de ses bateaux à Chicoutimi, vu les circonstances qui existent.

Le 29 mars, le secrétaire attire de nouveau l'attention de la Compagnie sur la profondeur du chenal, qui est maintenant de 13 pds. Elle prie aussi de considérer la demande de publicité envers Chicoutimi.

Le 10 avril, cette compagnie explique de nouveau les raisons qui l'empêchent d'accéder au désir de la Chambre ; elle donnera toute son attention à la question de publicité.

Macadam entre St-Prime et St-Félicien.

Le 29 mars 1917, la Chambre transmet à l'hon. Ministre de la Voirie un mémoire concernant les travaux de macadam entre St-Prime et St-Félicien. Ce mémoire reçut l'approbation de M. Carbonneau, ex-député du Lac-St-Jean.

Le 5 avril, réponse du ministre. Question recevra sa bienveillante considération.

Les travaux de ce chemin ont été repris le 1er septembre dernier et se termineront le printemps prochain.

Règlement du chemin de fer Re : les assemblées de la Chambre de Commerce.

Par une lettre en date du 26 janvier 1917, la compagnie

établit le tarif suivant pour les membres qui assistent aux assemblées, pourvu qu'il y ait au moins dix passagers.

Un billet simple, plus un tiers, limite 10 jours.

Exposition de Québec.

La Compagnie d'Exposition de Québec adressé à cette Chambre une très belle lettre l'invitant à entreprendre une propagande dans le comté en faveur de l'exposition provinciale. Elle croit que ce serait une excellente occasion pour faire de la publicité en faveur de la région, ce qui signifie en faire connaître les avantages exceptionnels.

Elle ajoutait plus loin : "Ne conviendrait-il pas de faire pour chez vous, ce que, par exemple, les provinces de l'Ouest font aux grandes expositions comme celles de Toronto et des expositions américaines ?"

En réponse à cette lettre, le secrétaire écrivait que notre région n'était pas encore prête à envoyer des produits à l'exposition, surtout dans la classe des animaux. Mais que cette Chambre, de concert avec les organisations agricoles des deux comtés entendait promouvoir et encourager l'élevage des animaux de race pure. Les premières démarches laissent entrevoir un plein succès. Et plus tard, pourvu que cette région reçoive du gouvernement de la Province le même encouragement que les cultivateurs des régions de l'Ouest reçoivent de leurs gouvernements respectifs, nous croyons sincèrement que le développement agricole de cette région du Saguenay pourra se comparer avantageusement avec n'importe quelle autre partie du pays.

L'agent de station à Val-Jalbert.

L'agent de la station de Val-Jalbert ayant démissionné, des plaintes ont été adressées à la Chambre de Commerce, qui s'est immédiatement mise en communication avec le département des passagers du Canadien-Nord.

Le 11 janvier courant, la Compagnie informe la Chambre qu'elle a de la difficulté à trouver un remplaçant, mais elle espère donner satisfaction aux intéressés avant longtemps.

Et depuis un agent a été nommé.

Chemin d'hiver sur le Lac-St-Jean.

Cette organisation irait très bien si la Chambre pouvait s'assurer les services d'un gardien avant le premier novembre.

Le trouble provient du fait, que le gardien n'est pas toujours prêt à s'installer sur le lac aux premières glaces.

Cette année elle n'a pu assurer les services d'un gardien que le 10 décembre, quand elle avait demandé des soumissions depuis le 1er octobre.

Ecole industrielle ou technique à Chicoutimi.

Le 4 mai 1915, la Chambre de Commerce a mis à l'étude la question de l'établissement d'une école industrielle ou technique à Chicoutimi.

Cette question a été soumise à l'hon. Premier-Ministre, à l'hon. Secrétaire de la Province, qui se sont montrés favorables au projet.

Le travail qui a été accompli depuis deux ans, concernant cette question, se résume à ce qui suit :

Le 26 janvier 1916, la question a été de nouveau mise devant le député du comté de Chicoutimi, M. Petit. En même temps, cette Chambre demandait le concours de la ville de Chicoutimi.

Le 29 janvier, réponse de M. Petit, qui promet de s'occuper de cette question.

Le 8 mars, réponse du Secrétaire de la province disant qu'il fera tout son possible pour régler cette question immédiatement.

La Chambre de Commerce serait heureuse de continuer ce travail.

Chemin Kénogami.

Cette question d'une route entre Jonquière et Hébertville a été mise sur le tapis en 1914.

Elle reçut tout de suite l'approbation des députés Carbonneau et Petit ainsi que des Conseils de comtés de Chicoutimi et Lac-St-Jean No 1.

Le 4 mai 1915, la Chambre réunissait dans l'Hôtel de ville de Chicoutimi, le Bureau des députés de comté des comtés de Chicoutimi et Lac-St-Jean et ont été nommés le Bureau la nomination d'un surintendant spécial pour cette route régionale.

C'est M. Guay, le populaire propriétaire du Château Saguenay, qui fut nommé à cette importante charge. Il devait s'entendre avec l'ingénieur du département pour localiser le meilleur tracé.

Le 21 octobre, le secrétaire écrivit à M. Guay pour lui demander si cette question avait fait un pas.

Le 21 novembre 1916, nouvelle résolution demandant cette route et envoi d'un délégué à Québec à ce sujet dans la personne de l'assistant-secrétaire, M. Brousseau.

Depuis cette date jusqu'à la session d'octobre dernier, la question fut tenue en suspens à cause de certains projets, re : le tracé St-Cyriaac.

Suite en 4ème page

Bureau des statistiques

Québec 12 février.

Le bureau des statistiques de la province de Québec publie aujourd'hui un bulletin relatif à la production du beurre et du fromage dans les fabriques de cette province, mettant en regard la production de 1916 et celle de 1917.

Les chiffres se rapportant à l'année 1916, extraits de l'Annuaire statistique, sont définitifs, tandis que ceux de l'année 1917 ne sont qu'une évaluation basée sur les rapports préliminaires des inspecteurs de beurrieres et de fromageries. Toutefois, l'écart entre les renseignements préliminaires et les chiffres définitifs de 1917, qui seront probablement connus dans une couple de mois, ne saurait être de plus de 5 pour cent.

Nombre de fabriques. En 1916, on comptait 660 beurrieres, 885 fromageries et 445 fabriques combinées (beurrieres-fromageries), soit 1990 en tout, tandis qu'en 1917, il y avait 605 beurrieres, 889 fromageries et 486 fabriques combinées, soit 1980 de tout genre. Avec l'établissement de poste d'écrémage, le nombre des petites fabriques de beurre diminue graduellement ce qui permet de mieux outiller les grandes beurrieres, et de fabriquer un produit supérieur.

Nombre de vaches. En 1916, le nombre de vaches qui ont alimenté les fabriques de beurre et de fromage était de 553,738, tandis qu'il s'est élevé à 534,880 en 1917, soit une augmentation en nombres absolus de 11,142 vaches.

Fromage fabriqué. L'augmentation dans la production du fromage découle du fait énoncé dans le paragraphe précédent. En 1916, cette production s'élevait à 59,984,538 livres, tandis qu'en 1917, elle atteignait le chiffre de 65,482,994 livres, soit une croissance de 5,498,456 livres.

Un Anniversaire

Notre journal entre aujourd'hui dans sa deuxième année avec le même programme, le même esprit et avec la même fidélité pour sauvegarder les intérêts de notre comté qu'à son début.

Fondé il y a un an, le "Colon" a démontré qu'un journal indépendant des partis politiques et des financiers peut vivre et prospérer en prenant ses ressources dans le public lui-même qu'il protège. Bien que le commencement du "Colon" ait été difficile, nous sommes fiers d'annoncer qu'il est maintenant dans le chemin de la prospérité.

A l'occasion de cet anniversaire, nous aimons à remercier le public de l'intérêt qu'il porte à la continuation de notre œuvre et son précieux encouragement sera pour nous un stimulant qui s'exercera à perfectionner davantage notre journal.

LA DIRECTION.

PHARMACIE CONSTANTIN

Renommée par la qualité et le bas prix de ses marchandises.

Remèdes brevetés --- Médicaments variés.

Grande variété d'articles de toilette.

Les meilleurs parfums.

Adressez toute correspondance à ROBERVAL.

J. E. POTVIN

Roberval

Epicier en gros et en détail

Achetant directement des producteurs.

VEND :

Grains, Provisions, Epicerie de Choix a un prix défiant toute compétition.



E. ARTHUR RINFRET

Marchand-General

ROBERVAL

SPECIALITE :

FARINE, GRAINS, PROVISIONS

Grains et Graines de semence

Assortiment complet de Chaussures

Fournitures Generales pour constructions.

Gazoline filtrée.

ASSURANCE-VIE

La New-York Life Ins. Company New-York

La plus ancienne compagnie d'assurance de vie

Je suis toujours à votre disposition. JOSEPH GIGUERE, Agent HERBERTVILLE STATION

A VENDRE

Deux fermes à St-François-de-Sales, bien situées et en bon état. Prix raisonnable et conditions faciles.

S'adresser à

J. O. Lacroix, marchand St-François de Sales, Lac St-Jean.

BIJOUX ! BIJOUX !

A l'approche des fêtes, avez-vous un cadeau à faire à un parent, un ami etc.

N'oubliez pas que mon stock est des plus variés et des mieux choisis :

HORLOGES de fantaisie, MONTRES, BRACELETS, LOQUETS, Grand choix de BAGUES, etc etc.

Marchandises vendues avec garant

Prix spéciaux pour les mois de Décembre et Janvier.

Venez me voir et vous serez convaincus.

J. L. BOLDOC

Téléphone : Centre

HORLOGER-BIJOUTIER Roberval

CULTIVATEURS ! LISEZ BIEN

Voulez-vous améliorer la condition de votre terre ? Voulez-vous doubler le rendement de votre terre tout en lui gardant sa fertilité.

SI OUI

Couvrez vos Terres de

"CALCO"

Que votre terre soit sablonneuse, légère, humide, froide, mal égoutée, forte, compacte, acid, c'est "CALCO" qu'il vous faut. Le rendement de vos récoltes sera doublé en l'employant.

Demandez les pamphlets "CALCO"

COTE BOIVIN & CIE INC. Distributeur en gros.

Gagnon & Frère

Manufacturiers de Portes et Chassis

Propriétaires de Moulins à scie.

Marchands de bois de sciage de toutes sortes

lattes, bardeaux, etc.

Commandes par la malle exécutées promptement

Rue Paradis, ROBERVAL.

L'ECONOMIQUE

A l'Economique pour meubles à bon marché, Chaux, Ciment, Matériaux de construction, sur commande.

Je vends aussi pour P. T. LEGARE, la Maison par excellence pour les cultivateurs, sans oublier la grande renommée de leurs instruments de musique de tous genres.

J. A. C. BOIVIN, ancien poste Rivard. Téléphone DUBUC.

LE COLON est le meilleur medium de publicité

THE NORTHERN ASSURANCE CO., LIMITED

OF ENGLAND

"Strong as the Strongest"

Fonds accumulés 1914, \$41,615,000.

Bureau chef au Canada

88, Notre-Dame St.-West.

MONTREAL

C. E. MOBERLY, Gérant

CHS. N. DUMAIS, Agent, Roberval.

Règlement prompt et libéral en cas de perte.

FARINE ! FARINE !

SON BLE-D'INDE AVOINE A Vendre a bas prix chez Joseph Cossette Boulanger ROBERVAL

A VENDRE

Emplacement avec boutique dans la ville de Roberval, BON POSTE D'AFFAIRES BOUTIQUE PARFAITEMENT OUTILLEE Moteur à essence, Raboteuse mécanique, machine à tenons, etc. etc.

Il serait facile et payant d'y ajouter un charriage avec banc-de-scie

Excellentes conditions pour un acheteur prompt et sérieux S'adresser à

J. A. OUELLET

ROBERVAL P. Q.

Cultivateurs abonnez-vous au "COLON"

IMPRESSIONS

De Luxe de tous genres

POUR

Avocats, Notaires, Commerçants, Industriels, Etc.

CIRCULAIRES CARTES D'AFFAIRES ENTETES DE LETTRES ETATS DE COMPTES ENVELOPPES

FACTURES FACTUMS PROGRAMMES PAMPHLETS LIVRES ETC.

Nos prix sont modérés et notre travail est irréprochable

PROMPTE LIVRAISON

Imprimerie du

"COLON"

ROBERVAL, - - LAC ST-JEAN.

Dernière création.

Cultivateurs Attention !

Les départements d'Agriculture recommandent fortement l'emploi du carbonate de calcium sur les terres:

Parce qu'il contribue à l'assimilation de l'azote.

Parce qu'il active la préparation des éléments essentiels aux plantes.

Parce qu'il réchauffe le sol et en corrige l'acidité.

Parce qu'il améliore la texture des terres fortes et argileuses.

Le carbonate de calcium seul peut faire toutes ces choses.

Demandez notre livret d'explication.

Deschambault Quarry

Corporation,

52 rue St-Paul, QUEBEC.



Extrait d'analyses

Chimique :

Carbonate de Calcium... 98.41% Insoluble dans l'acide (sable, argile)... 66% Oxyde de fer et alumine... 80% Carbonate de magnésium... 13%

Physique :

Quantité passant le tamis de 100 mailles au pouce 99.59%

FEUILLETON DU "COLON"

NOTRE FRONTIERE

ROMAN POPULAIRE PAR PAULIN COMTAT

No. 8

A la faveur des renseignements fournis par nos avions, nos troupes avaient pu passer la frontière, vers Belfort, et culbuter les Allemands. Ce fut un enthousiasme indescriptible parmi nos soldats. Tous brûlaient du désir d'arriver au plus tôt sur le théâtre des hostilités. Aussi, quand, dans les cours du lycée de St-Léonard, les chevaux vinrent s'atteler devant les pièces, quand l'ordre fut donné de monter à cheval, quand la colonne des soixante-dix voitures décomposant le groupe commença son défilé dans les rues de la ville, tous les cœurs battirent de joie. Les femmes, les vieillards, les enfants sautèrent et acclamaient nos soldats, tandis que le roulement grave, sur les pavés, des caissons pleins d'obus

et des canons d'acier dominait tous les bruits de la ville. Sur le quai militaire, l'embarquement se fit avec rapidité dans les trains préparés à l'avance. Chacun apportait à cette opération tout son zèle et sa bonne humeur. On voyait sans cesse les lourds caissons franchir les ponts volants placés entre les wagons et le quai. Les voitures se plaçaient avec ordre sur les trucks, en chargements étanches et compacts où les essieux s'enchevêtraient, où les volées des canons se pointaient vers le ciel. Plus loin, près des wagons réservés aux chevaux, Jacques vit se renouveler les scènes pittoresques qui marquent toujours l'embarquement de ces animaux. Les chevaux s'agitaient d'abord, franchissant le pont

volant d'un pas assuré, et se plaçant docilement à leur place ; les rétifs ensuite, tantôt pris d'une terreur folie au moment où leur œil découvrait l'intérieur obscur du fourgon, et tantôt refusant de faire un premier pas sur le pont. La bête piaffait, hennissait, se cabrait ; dans les wagons déjà complets, les hommes regardaient d'un air narquois leurs camarades unissant leurs efforts pour arriver à maîtriser l'animal indocile, jusqu'au moment où le brigadier, malin, enveloppant d'une couverture la tête du cheval, lui faisait faire plusieurs tours sur lui-même et le conduisait sans peine jusque dans le wagon. Enfin, l'embarquement s'acheva. Jacques rejoignit dans leur compartiment les autres officiers. A ce moment, à toute bride, arriva le vaguemestre qui portait le courrier. Les fourriers le prirent pour le distribuer en cours de route, et le train s'ébranla, saluant St-Léonard d'un long coup de sifflet. Les fenêtres des wagons se garnirent de têtes et les artilleurs adressèrent un solennel adieu à leur garnison. Chacun revint, avec un léger serrement

de cœur, ces chemins familiers, ces routes que l'on avait si souvent parcourues à cheval, la piste tracée sur le bord de la rivière, les obstacles que l'on aimait à franchir dans le vertige d'un galop. Dans un dernier retour en arrière, chacun jeta un suprême regard sur le rocher qui domine la ville, puis, à une courbe de la voie, tout disparut et le silence régna dans le train. Dans le compartiment de Lauderdale, chaque officier, étreint par une religieuse émotion, devina tout près de soi la grande image de la patrie menacée, et tous, comme des enfants d'une même mère, se préparèrent, en allant à son secours, à courir les pires dangers. Au bout d'une heure de route, le train s'arrêta, et le fourrier distribua les lettres. Jacques en reçut une dont il reconnut avec joie l'écriture ; elle était de M. Nardin. Vite, il regagna sa place et rompit l'enveloppe. Alors, son cœur battit fort, un flot de sang emplit ses joues ; il venait d'apercevoir, à l'intérieur des pages portant l'écriture du savant, une autre lettre dont les lignes fines et régulières

ment tracées le firent tressaillir ; en même temps, un léger paquet plié dans un papier de soie s'échappa de l'enveloppe. Jacques l'ouvrit et en sortit une petite médaille en argent de Notre-Dame des armées. Profondément ému, et devinant quelle douce main prévoyante avait glissé le précieux souvenir, il lut avidement la lettre que lui écrivait Mlle Madeleine. Cher Monsieur, disait-elle, ma main tremble bien fort en commençant ces lignes. Excusez-moi, car l'émotion étreint mon cœur, et si mon âme est toute à la joie que j'éprouve en songeant au bonheur que je vous dois, je ne puis pas m'empêcher d'être anxieuse en vous sachant exposé désormais à tous les dangers de la guerre. Mais l'heure n'est pas aux frayeurs irraisonnées ; je vous admire et vous envie pour le devoir si noble que vous allez accomplir. Mon père, accueillant favorablement votre demande, a combé tous mes vœux, et, dans la solennité de l'heure présente, je vous demande la permission de me considérer dès maintenant comme votre fiancée. Qu'im-

porte la cérémonie qui, d'habitude, consacre les fiançailles aux yeux du monde ? Notre engagement réciproque de lier irrévocablement nos existences prend une plus haute signification devant la gravité des événements. Comme gage de mon attachement et de ma reconnaissance, laissez-moi vous offrir cette petite médaille, et puisse la Sainte-Vierge vous protéger ; ce sera là ma prière quotidienne. Pourrait-elle ne pas m'exaucer, puisque, dorénavant, nous allons accomplir, en chrétiens et en patriotes, notre devoir pour Dieu et pour la France ? Adieu, cher M. Jacques, recevez tous mes vœux, l'expression de mes sentiments de profonde affection, de sincère gratitude et de parfait amour. MADELEINE.

Jacques avait lu cette lettre avec délices ; il la relut encore, tout au bonheur que lui causaient ces lignes si chères. Ensuite, il se mit à lire les lignes que lui envoyait M. Nardin. Mon cher enfant, Il m'est bien permis, n'est-ce pas, de vous appeler ainsi, puisque vous-même m'en sollicitez d'une façon si franche dans la lettre que je viens de recevoir. Votre démarche ne m'a point surpris ; elle a rempli mon âme de bonheur et réalisé mes espérances, car, je le sais, je ne pourrais m'en faire que de vous confier le soin d'assurer l'avenir de ma chère Madeleine. Ai-je besoin de vous dire quelle joie vous lui avez causée ? Vous en aurez la meilleure preuve en lisant la lettre et en dépliant le petit paquet que je joins à ces lignes. J'ai bien voulu consentir à ce qu'elle vous envoie cette médaille, et son vœu serait que vous la portiez sur vous pendant toute la campagne. Vous savez quelle profonde piété est celle de Madeleine. Elle confond dans ses prières le triomphe de la France et le désir ardent qu'elle a de vous voir sortir sain et sauf de cette guerre. Pour moi, mon cher enfant, je sais que vous ferez vaillamment votre devoir, et, pendant ces jours d'angoisses que je vais traverser, je retrouverai dans la foi de mon enfance le courage de prier pour la patrie, pour vous et pour ma fille. A Suivre

Sujets mis à l'étude devant la Chambre de Commerce du Saguenay, 1916-1917

Suite de la 1ere page

Le 5 octobre, la Chambre exprime le voeu d'une nouvelle réunion du bureau des délégués.

Ce voeu a été communiqué au secrétaire du conseil de comté de Chicoutimi le 13 de novembre dernier. Pas de réponse.

Loi Criminelle.

Cette question fut amenée devant la Chambre le 14 janvier 1916. On demandait d'amender la loi criminelle de manière à garantir les frais du dénonciateur lorsqu'il avait prouvé ses allégués.

Une résolution fut rédigée dans ce sens et transmise d'abord à l'honorable Procureur général, puis au ministre de la justice.

Le Ministre promet de considérer cette question avec d'autres amendements proposés à cette loi.

Malle de Péribonka.

Il s'agissait d'obtenir le transport de la malle entre Péribonka et Roberval, en été, par bateau, avec indemnité ad hoc.

Cette question a nécessité l'échange d'une quinzaine de lettres au moins entre les divers services du département des Postes, et acceptée finalement.

Mur de protection à Roberval.

Question à l'étude. Une dizaine de lettres ont été échangées avec le député, M. Girard. La raison de la suspension ; la guerre.

Navigation d'hiver sur le Saguenay.

Question à l'étude.

Pont sur la Grande-Péribonka.

La Chambre, sur réception de requêtes de Péribonka, de Mistassini et de St-Henri-de-Taillon, demandant la construction d'un pont sur cette rivière, en face de l'église de Péribonka, a demandé l'envoi de l'ingénieur du gouvernement pour en étudier la possibilité. Cependant, cette question du pont est subordonnée à la construction du Roberval-Saguenay.

Pont sur la Métabetchouan.

Cette question est en bonne voie de solution :

Le Bureau de Délégués de comté No 1 et No. 2 du Lac St-Jean en a été saisi et tout va bien.

Le chemin de la Pointe-Bleue.

Le département des affaires Indiennes, comme il l'avait promis en février 1915, et sur les instances du député, M. Girard et de M. Tessier, agent des Sauvages de cette réserve, a commencé l'exécution de ces travaux. Deux milles de chemin ont été gravelés.

Port de Québec.

Le 1er décembre 1916, la Chambre est priée par la Chambre-soeur de Québec d'approuver une résolution concernant les améliorations au port de Québec.

La Chambre, en approuvant cette résolution, prend connaissance d'un intéressant mémoire du président de cette Chambre-soeur, M. J. G. Scott, mémoire qui a été présenté devant la Commission Royale du Canada.

Roberval-Saguenay.

La Chambre possède un dossier assez volumineux sur cet important projet du chemin de fer Roberval-Saguenay, que les conditions économiques du pays et de l'étranger n'ont point permis de pousser davantage.

Cette question est toujours à l'étude et l'objet d'une attention toute spéciale.

Roberval-St-Félicien.

Cette question du prolongement du chemin de fer à l'ouest de Roberval est devant la Chambre depuis sa fondation. Ses voeux ont été exaucés le 3 décembre dernier, par l'inauguration du convoi passager qui va tous les jours à St-Félicien.

Ajoutons en toute justice que la plus large part de ce travail revient à l'ex-député Girard, qui a été intelligemment secondé par le député Turcotte. Mais la Chambre a le mérite d'avoir toujours maintenu cette question en éveil depuis quatre ans. Tous les ans cette question a été l'objet de son attention.

Maintenant, elle continue son travail pour le prolongement de ce chemin de fer jusqu'à la Chute à l'Ours, où se trouvent de puissants pouvoirs d'eau, qui ne sont pas assez connus, malheureusement.

Service des convois passagers C. N. R.

L'an dernier la Chambre de Commerce n'a pu empêcher la diminution du service des convois passagers, parce qu'elle s'est trouvée tout d'abord devant un fait accompli, puis, en second lieu, parce que la compagnie se trouvait réellement à court de charbon et qu'il lui était impossible de s'en procurer.

Mais cette année, la Chambre a tout de suite averti la compagnie qu'elle n'entendait pas tolérer la répétition du service de l'an dernier.

Néanmoins, dès le 23 novembre, cette Chambre était prévenue qu'un nouvel horaire, de quatre trains par semaine, serait mis en vigueur à partir du 7 janvier de cette année.

La Chambre s'est immédiatement mise en communication avec la commission des Chemins de fer, et a réussi à faire renverser la décision de la compagnie et à l'obliger à maintenir ses convois réguliers.

Le dossier de cette affaire comprend cent quelques documents.

Service des bateaux sur le Lac St-Jean.

La Chambre de Commerce s'est occupée beaucoup du

service des bateaux sur le Lac St-Jean. Jusqu'à ces derniers temps elle avait réussi à obtenir de l'hon. Ministre de la Colonisation, Mines et Pêcheries le droit d'être consultée dans la distribution des subventions.

La raison de cette intervention, c'est que la Chambre, ci, avait l'avantage de contrôler ce service. Maintenant que le département a pratiquement cessé de subventionner les bateaux, ou ne le fait, dans certains cas, que sur les instances de fortes influences, la Chambre s'est retirée. Cependant, le dossier de 1916-17 comprend encore une cinquantaine de documents.

Mais ce service de navigation, à l'exception de celui de Péribonka, est guère bien organisé et cette Chambre comprend qu'il est de son devoir de travailler à l'organisation d'un plan de navigation qui couvre tous les points au nord du Lac St-Jean avec Roberval.

Plusieurs projets sont actuellement à l'étude.

Station Bilodeau.

A la demande des contribuables de St-François-de-Sales, la Chambre de Commerce a essayé de changer le nom de la Station "Bilodeau" en celui de "Dequen" mais sans succès.

Le secrétaire s'est mis en pourparlers avec les autorités de cette paroisse pour faire plutôt changer le nom du Bureau de Poste Dequen en celui de Bilodeau, ce qui permettrait d'avoir l'unité dans la désignation du bureau de poste et de la Station.

Wagons-Lits et Parloir.

La Chambre a demandé à la compagnie deux wagons-lits sur le train du soir : un pour Chicoutimi et l'autre pour St-Félicien. La compagnie prétend qu'il lui est impossible de mettre plus que six voitures sur ses convois passagers.

Durant ces deux années, la Chambre a traité aussi les questions suivantes.

- 1o.— Télégraphe à Roberval.
 - 2o.— Téléphones du Centre et Dubuc.
 - 3o.— Tourisme et sportmen avec le C. N. R.
 - 4o.— Règlement de démission et admission.
 - 5o.— Banquet à Sorel.
 - 6o.— Chasse et pêche.
 - 7o.— Chemin de St-Jérôme à Québec.
 - 8o.— Etude, problèmes d'après guerre.
 - 9o.— L'embellissement des villes.
 - 10o.— Etc., Etc., Etc.
- Et quantité de questions qui ont nécessité un travail assez considérable.

NOTULES

M. Joseph Potvin, de Péribonka, était à Roberval, par affaires, ces jours derniers.

Mlle Maria Bergeron, de Grande-Baie, était en promenade chez M. Eug. St-Pierre, la semaine dernière.

M. Auguste Gagné, fils, de Péribonka, était en ville mardi.

M. Alfred Doré, de St-Prime, a passé quelques jours en ville cette semaine.

MM. les abbés Ludger Gauthier, de St-Félicien, et Jos. Racine, de St-Prime, étaient au presbytère mardi.

M. J. Edouard Boily, de cette ville, inspecteur d'écoles, est parti pour Ottawa samedi dernier. M. Boily est allé assister à l'audition de l'appel de son fils Stéphane devant le juge Duff. Nous espérons que les motifs d'exemption invoqués par M. Boily seront plus forts que le fanatisme du Tribunal.

M. Alfred Bilodeau, de Normandin, était de passage à Roberval, ces jours derniers, de retour d'Hébertville, où il est allé visiter ses parents.

M. Armand Boily et Th-Ls Bergeron, avocats, sont revenus mardi soir de Québec, où ils ont suivi le terme de la Cour de Révision. M. Boily devait profiter de son passage à Québec pour mousser certains projets intéressants la ville de Roberval, et M. Bergeron devait s'occuper de faire valoir l'influence de la Chambre de Commerce du Saguenay, dont il vient d'être élu Président, pour le règlement de questions d'intérêt régional.

M. le Chevalier Auguste Gagné, de Péribonka, était en ville au commencement de la semaine.

Mlle Mary Pilote, de St-Félicien, est retournée dans sa famille dimanche, après avoir passé une quinzaine parmi nous.

Mlle Georgette Marcotte est revenue mardi soir d'une promenade à Québec.

M. P. A. Proulx, de cette ville, est actuellement en voyage d'affaires à Chicoutimi.

Mlle Bernadette Audet, partie depuis le mois de novembre pour Québec, St-Clis de Bellechasse, Trois-Rivières et Shawinigan-Falls, est revenue mardi très enchantée.

M. et Mme Sylvio Paquet et leurs enfants, sont revenus parmi nous, après avoir passé un mois à Québec et St-Alban.

M. William Garneau, de Woonsocket, R.I., est actuellement à Roberval, l'hôte de M. Sylvio Paquet.

M. le Magistrat Bergeron, est parti lundi pour Chicoutimi.

Mlle Antoinette Rinfret, de cette ville, est actuellement en promenade à St-Félicien.

M. le Curé J. Dufour, de Ste-Hedwidge, était de passage au presbytère la semaine dernière.

M. Percy Martin, avocat, de St-Félicien, était de passage ici la semaine dernière, par affaires.

M. J. Lauréat Gagnon, de Station d'Hébertville, était au Château la semaine dernière.

M. Pitre Gaudreault, de Chicoutimi était au Château ces jours derniers.

Mlle Mathilda Gagnon, de cette ville, était en promenade à St-Félicien au commencement de la semaine chez M. Henri Fortin.

Pour deux semaines seulement Grande réduction sur les lignes mentionnées.

REMARQUEZ-BIEN !

EPICERIE		CHAUSSURE	
Sucre Granulé	\$. . .	Bottines avec hausse longue pour dames prix régulier \$5.25 pour	\$3.80
Biscuits Thé	103	Bottines en cuir verni avec hausse en serge 5.75 pour	4.25
Thé noir de choix 80 pour	.58	Un lot bottines feutre pour dames prix régulier 3.75 pour	2.80
Saumon la bte	.19	Aussi 50 paires bottines en feutre de toutes sortes pour hommes que je vendrais pour ainsi dire à moitié prix.	
Petits pois	.14	100 paires de claques pour dames	.55c
Sirop Goudron Lambert	.22		
Huile de foie de morue préparée \$1.00 pour	.62		
Saindoux pour	...		

200 Corsets marque D. A. prix régulier 2.50, à votre disposition pour			1.70
125 " valant 1.50 et 1.75 pour			1.15
150 vgs Serge bleue ou noire valant 3.50 pour			2.20
Un lot de broderie de toutes les largeurs et de tous les prix en vente à 40 et 50 % de réduction.			
50 habits en tweed gris, pour hommes prix 13.00 pour			7.60
250 paires de bas de laine grise, pour hommes 0.60 pour			0.38
75 doz. bas en laine noire, pour dames, valant 0.80 et 0.90 pour			0.58

En foule dès les premiers jours, chez

J. B. DUMONT, ROBERVAL.

M. C. E. Bergeron, de Ké-nogami, était de passage en ville ces jours derniers.

M. Edmour Têtu de St-Félicien, est parti la semaine dernière pour Québec, en voyage d'affaires.

Nos abonnés retardataires voudront bien prendre note que l'année étant terminée ils devront nous faire parvenir le plus tôt possible, le paiement de leur abonnement.

Les bons comptes font les bons amis !

L'annonce dans notre journal, pour les marchands est la clef de leur fortune.

Naissance

M. et Mme Armand Lacombe, de cette ville, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, baptisée le 23, sous les noms de Marie-Thérèse-Armande-Angèle. Parrain et marraine, M. et Mme Armand Levesque.

Decès

Jeudi, le 21 février est décédée à l'âge de 2 ans et 3 mois Ivette Lavoie, enfant bien-aimée de M. et Mme Welley Lavoie, de cette paroisse. Nos plus sincères sympathies à la famille éprouvée.

PENSÉE

Le niveau moral de la société de demain sera marqué par la hauteur morale des consciences d'aujourd'hui. Romain Rolland.

AVIS

Province de Québec, District de Roberval. No. 1426. Johnny Tremblay et Odina Tremblay, tous deux de St-Joseph d'Alma. Demandeurs, vs Joseph Bouchard, ci-devant de St-Joseph d'Alma, actuellement de Jacksonboro, Nord-Ontario. Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Roberval, 23 février 1918. (Signé) J. A. Tremblay, P. C. S. Vraie Copie J. A. Tremblay, P. C. S. Ph. Girard, Proc. des demandeurs.

ON DEMANDE Des TERES à ACHETER Faire connaître les prix et conditions à J. A. Thibault, Notaire, Roberval.

A VENDRE

Deux terres situées à Péribonka, l'une dans le canton Taillon, à Honfleur, avec bâtisses et l'autre dans le canton Dalmas, dans le Rang de la rivière Moreau. Prix modérés et conditions faciles. S'adresser sans retard à Georges Lindsay, Roberval, P. Q.

L'ancien magasin de J. A. Guérin, de St-Jérôme, situé au centre du Village, en face du magasin de Côté & Tremblay. Grandeur 95 pieds de longs, par 30 de large, 2 étages. A de très bonnes conditions pour un prompt acheteur. S'adresser à Joseph Potvin Péribonka

AU PUBLIC

J'ai le plaisir d'annoncer que je tiens toujours mon Salon de Barbier en face du Palais de Justice, et que je garantis propreté et satisfaction complète.

Mes prix sont ceux d'autrefois, et je me ferai toujours un plaisir de vendre des abonnements pour la barbe. Par ce système d'abonnements le cout d'une barbe ne dépasse pas beaucoup cinq sous. Abonnements aussi pour cheveux.

Je ferai prochainement des améliorations importantes dans mon atelier, avec installation d'une machine électrique pour massages et shampoos.

Mon assortiment d'articles de toilette pour dames et messieurs est toujours complet et varié, et mes prix sont les plus bas pour la meilleure qualité.

Venez voir mes pipes, sacs à tabac, cigares, cigarettes, tabac en feuilles et en paquets, razors, blaireaux, brosses, peignes, parfums, etc.

Soyez mon client une fois et vous le serez toujours.

Jos. Larouche, Barbier-Cofleur,

Teleph. Dubuc.

ROBERVAL, P. Q.

Viande ! Viande !

Nous sommes acheteurs de lards et de volailles, régulièrement, si vous en avez à offrir, veuillez vous adresser à nos magasins de CHICOUTIMI ou de ROBERVAL.

J. B. RENAUD & Cie Inc.

GEORGES P. MARCOTTE Importateur de Charbon

Fournisseur pour travaux de macadam, Dynamite, Ratelle, Detonateurs, Foin, Paille, Avoine et Provisions.

Le seul dans la region vendant les Célèbres Poinceaux en fer "INGOT"

Nous achetons aussi les PRODUITS de la Ferme et payons les plus hauts prix du marché.